



# Ville de Schefferville

## ORDONNANCE 2021-07-34

**OBJET** : Vente des lots 5 213 757 (945, rue de la Gare à Schefferville) et 5 213 759 (955, rue de la Gare à Schefferville) à Michel Miller Inc.

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c 43, a.8)*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE**, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** le directeur général de la Ville, dûment autorisé, a signé le 1<sup>er</sup> avril 2021 une promesse de vente et d'achat des lots 5 213 757 et 5 213 759 avec Michel Miller Inc.;

**ATTENDU QUE** le représentant, dûment autorisé, de Michel Miller Inc. a signé cette même promesse de vente et d'achat le 23 juin 2021;

**ATTENDU QUE** cette promesse de vente et d'achat est conforme à l'ordonnance 2021-01-09 et qu'elle fait partie intégrante de la présente ordonnance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* procède à la signature de l'acte notarié dont les conditions seront conformes à celles de la promesse de vente et d'achat conclue avec Michel Miller Inc..

Adoptée à Québec le 27 juillet 2021

Jean Dionne, administrateur